

Helvetia Nostra poursuit le combat au Creux-du-Van

L'organisation a déposé un recours contre la levée de son opposition au Plan d'affectation cantonal. Pro Natura, le WWF et BirdLife Suisse ont renoncé pour éviter de retarder davantage la mise en place des mesures prévues.

PAR PATRICK.TURUVANI@ARCINFO.CH

C'est reparti pour un tour dans l'épineux dossier du Creux-du-Van, un site exceptionnel dans lequel il s'avère difficile de ménager les intérêts touristiques et de loisirs, les besoins agricoles et les exigences de protection de la nature.

Le Plan d'affectation cantonal (PAC) neuchâtelois et la Décision de classement (DC) rendue par le canton de Vaud «n'assurent pas une protection adéquate à cet environnement unique», déplore Helvetia Nostra dans un communiqué diffusé ce mardi. L'association créée par Franz Weber annonce qu'elle a recouru auprès des tribunaux cantonaux neuchâtelois et vaudois contre la levée de son opposition prononcée en janvier dernier par les deux cantons.



Le site du Creux-du-Van (ici en août 2018) attire chaque année près de 100 000 visiteurs. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

cette pub amène énormément de monde, alors qu'aucune mesure de canalisation du public n'a été prise.»

Laxisme dénoncé

Ayant fait le pari de la collaboration, Pro Natura, le WWF et BirdLife Suisse continueront à défendre leurs revendications «de manière constructive» au sein du groupe de travail chargé d'élaborer le catalogue de mesures nature. Elles dénoncent toutefois «le laxisme dont les cantons font encore trop souvent preuve dans cet endroit exceptionnel».

«Dans le rapport explicatif, le canton admet que l'accès des véhicules au Creux-du-Van est trop facile et qu'il y a parfois trop de visiteurs sur le site, mais il ne propose rien pour y remédier», soupire la secrétaire du WWF-Neuchâtel. «On pourrait rendre le parking payant et organiser des navettes depuis Noiraigue... On demande une vraie réflexion sur la manière de gérer cette mobilité, pour avoir un nombre de visiteurs compatible avec ce que le canton appelle un tourisme durable.»

Les trois associations souhaitent également que la fumure du bétail soit le seul engrais autorisé dans le périmètre du PAC et que l'interdiction de la chasse soit étendue à toute la zone de protection, via une extension du district franc. «Concernant l'agrandissement illégal du parking du Soliat, nous demandons aussi qu'une mise à l'enquête a posteriori soit déposée de manière à statuer officiellement sur cet aménagement», ajoute Sylvie Barbalat.

Plus on attend, plus la biodiversité du site se dégrade.»

SYLVIE BARBALAT
CHARGÉE D'AFFAIRES
DU WWF-NEUCHÂTEL

Selon l'organisation, «le PAC n'intègre que des mesures de protection minimalistes, très loin de répondre aux besoins de restauration et de préservation du site». Elle dénonce «un manque de volonté flagrant des autorités cantonales». Pour Vera Weber, présidente d'Helvetia Nostra, ces mesures reviennent à vouloir «combattre un feu de forêt avec des verres d'eau».

L'association déplore en particulier l'autorisation de la chasse dans la zone de protection. Elle demande que le district franc fédéral soit élargi de manière à couvrir l'ensemble du périmètre protégé. «Le site doit être un refuge pour les animaux, une zone de tranquillité permettant leur reproduction, et non un terrain de jeu pour les chasseurs», souligne la chargée d'affaires Anne Bachmann.

Autres associations plus pragmatiques

Faute d'effet suspensif des recours, «les mesures insuffisantes prévues sont en force»,

précise le communiqué d'Helvetia Nostra.

Pro Natura, le WWF et BirdLife Suisse regrettent également «le manque d'ambition des cantons de Neuchâtel et de Vaud concernant la protection du Creux-du-Van». Mais les trois associations ont renoncé à recourir contre la levée de leurs oppositions, «afin de ne pas retarder encore la mise en place des mesures prévues», annoncent-elles dans un communiqué commun.

«Notre décision n'est pas du tout liée à celle d'Helvetia Nostra. Chaque association est indépendante et décide de la

meilleure manière de faire avancer le sujet», précise Sylvie Barbalat, chargée d'affaires du WWF-Neuchâtel. «Pour notre part, nous avons choisi de privilégier le pragmatisme. L'idée est vraiment de ne pas freiner davantage la mise en application du PAC. Plus on attend, plus la biodiversité du site se dégrade.» Sans enthousiasme, les trois organisations reconnaissent que «certaines mesures pourront tout de même apporter des améliorations dans un futur relativement proche». Pour permettre à la flore piétinée par les 100 000 visiteurs annuels de se régénérer, il est no-

tamment prévu d'interdire l'accès au bord de la falaise sur près de la moitié de sa longueur. «C'est mieux que rien, même si nous demandions que cette interdiction soit étendue à l'ensemble du cirque au moins jusqu'à ce que la flore se soit régénérée, à l'exception de quatre ou cinq points de vue qui seraient restés accessibles», glisse Sylvie Barbalat.

«Pour nous, le Creux-du-Van doit d'abord rester une zone de protection de la nature», ajoute-t-elle. «Il est ainsi vraiment déplorable que le canton de Neuchâtel en ait fait sa carte de visite touristique. Toute

La lutte contre le plastique continue

NEUCHÂTEL L'utilisation du plastique à usage unique sera interdite sur les terrasses et lors de manifestations dès le 1er mars.

La Ville de Neuchâtel dira adieu au plastique à usage unique dès le 1er mars. A compter de cette date, les récipients pour aliments, les sachets, les couverts, les pailles, les gobelets ou les touillettes ne seront plus autorisés lors de manifestations ou sur les terrasses des établissements publics, a annoncé la direction de la sécurité et des infrastructures dans un communiqué hier. Seuls les produits réutilisables, compostables, ceux en papier et en bois ou les bouteilles en PET, seront autori-

sés. Cette décision, qui a fait l'objet d'un arrêté du Conseil communal, concerne aussi les installations saisonnières et les stands.

«Limiter la production de déchets»

«La mesure s'inscrit dans la volonté de la Ville, déjà exprimée à travers plusieurs actions, de limiter la production de déchets», précise le communiqué. Et de relever: «Les organisateurs de manifestations et les exploitants de terrasses ont reçu en fin d'année dernière un



La mesure entrera en vigueur le 1er mars prochain. KEYSTONE

courrier pour les informer de cette mesure.»

La Fête des vendanges, qui laisse derrière elle des tonnes de déchets chaque année, n'est pour l'heure pas

concernée. Les organisateurs sont en discussion avec les autorités pour réduire l'impact écologique de la manifestation à l'horizon 2021. LMA

Ancien chef de service embauché par la Ville

LA CHAUX-DE-FONDS

Vincent Schneider a été nommé à la tête des affaires juridiques.

Du changement aux affaires juridiques de La Chaux-de-Fonds. Ancien chef du Service juridique de l'Etat de Neuchâtel entre 2013 et 2019, Vincent Schneider a été engagé comme responsable par le Conseil communal chaux-de-fonnier. Il succédera à Leticia Boni dès le 4 mai prochain. Sa nouvelle mission: conseiller tous les services de la

Ville pour tout ce qui a trait à des questions juridiques. «C'est un poste transversal», précise Katia Babey, conseillère communale, chargée de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé. Vincent Schneider avait quitté son poste de cadre au sein du Service juridique du canton à la suite de désaccords avec le conseiller d'Etat Alain Ribaux. Il exerce néanmoins toujours au sein dudit service à l'heure actuelle. Une source d'inquiétude pour Katia Babey? «Non, pas du tout», répond-elle. «Au contraire, sa préférence pour le travail en autonomie est un atout pour ce poste: il sera seul aux commandes.» LMA